



Procès-verbal de la réunion du **Conseil Municipal du 11/06/2026**

L'an deux mille vingt-six, le onze du mois de juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Julien LEPOLARD, Maire, pour donner suite à la convocation du cinq juin deux mille vingt-six.

Etaient présents : M. Julien LEPOLARD, Mme Ludivine JOVENIAUX, M. Geoffrey PAUL, Mme Roxane GHYS, M. Cédric GREVIN, Mme Karine DURIEUX, M. Lionel SOIGNEUX, Mme Corinne BRUYER (arrivée à 19h45), M. Christophe WILLERY, Mme Johanna ALLAIRE, M. Guillaume HAUTCOEUR, M. Mathis JEUNE, Mme Alice NAVEAU RONCHIN, Mme Julie BETHENCOURT, Mme Callysta DUPONT, M. Evan BAUDCHON, M. René LECUYER, Mme Carole GARCIA.

Etait absent excusé : M. David LEDUC

Secrétaire de séance : Mme Alice NAVEAU RONCHIN

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 28 avril 2026
2. Compte-rendu de l'exercice des pouvoirs délégués au maire
3. Subventions aux associations
4. Création d'un tarif de location de salles communales pour des activités commerciales
5. Demande de subvention au Département au titre des amendes de police
6. Signature de la convention de servitudes pour les ouvrages aériens entre la commune et Enedis
7. Jury criminel
8. Questions diverses
9. Informations diverses
 - * Réglementation relative aux débits de boissons
 - * Proposition d'acquisition de la parcelle A3616
 - * Proposition d'acquisition des parcelles A3230-A3413-A3415
 - * Création d'un groupe de travail « SOS médecin »
 - * Commémoration du 18 Juin
 - * Compte-rendu de la réunion de la commission jeunesse
 - * Compte-rendu de la réunion de la commission cadre de vie
 - * Compte-rendu de la réunion de la commission sécurité

En ouverture de séance, le maire a invité M. Grégory LAURENT, policier municipal de la commune, afin de présenter ses missions aux membres du conseil municipal.

Grégory LAURENT indique qu'il a d'abord des missions de prévention et de surveillance et qu'il contribue au maintien du bon ordre, c'est-à-dire à la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique.

Chaque jour, il assure des missions d'ilotage, à pied ou en véhicule, afin de renforcer sa présence sur le territoire communal, d'être à l'écoute des administrés et de favoriser le dialogue avec eux.

En matière de verbalisation, il applique les orientations définies par le maire et l'adjoint à la sécurité, privilégiant une démarche fondée sur la prévention. Ainsi, plusieurs rappels sont effectués avant toute sanction, la verbalisation n'intervenant qu'après trois avertissements. Il précise que le recours à la verbalisation reste très limité sur le territoire communal.

Il a pour mission de faire respecter et appliquer les décisions prises par arrêtés du maire, au niveau de la circulation, du stationnement, des travaux notamment en vérifiant qu'ils soient exécutés en sécurité.

Il est également chargé du suivi de la réglementation applicable aux chiens dits dangereux de catégorie 2, au nombre de six sur la commune. Lorsqu'un chien a mordu une personne, il peut intervenir auprès de son propriétaire afin de lui demander de respecter la procédure en vigueur, notamment en faisant examiner l'animal par un vétérinaire et en réalisant les démarches sanitaires requises, généralement accompagnées de plusieurs visites de contrôle, tout en fournissant les justificatifs correspondants.

Au niveau des nuisances sonores dans les lieux publics, il privilégie une approche préventive en se rendant sur place afin d'échanger avec les jeunes concernés et de les sensibiliser à la nécessité de limiter le bruit.

Grégory LAURENT indique qu'il effectue une visite hebdomadaire aux Prés de Braye afin de contrôler la présence éventuelle de dépôts sauvages. Lorsqu'un dépôt est constaté, il sollicite l'intervention des services techniques pour son enlèvement. Si celui-ci est situé sur le territoire d'une commune voisine, il en informe le maire concerné.

Il participe aux manifestations et cérémonies en assurant la mise en œuvre des dispositifs de sûreté et participe également à la lutte contre les troubles à l'ordre public.

Au niveau des relations avec la population, il assure un contact de proximité, renseigne les usagers, coordonne les secours avec les pompiers, la gendarmerie et le SAMU.

En ce qui concerne la vidéosurveillance, il précise qu'il n'accède à la salle de visionnage que sur sollicitation du maire, de la gendarmerie ou du procureur de la République. Il ajoute que les détecteurs de mouvement facilitent la recherche et l'identification des séquences vidéo susceptibles d'être utiles dans le cadre de ses interventions.

Sur le plan administratif, il est chargé de la rédaction des rapports et des procès-verbaux. Il procède également à l'actualisation de l'arrêté relatif au stationnement et à la circulation qui est modifié en fonction des travaux ou des aménagements réalisés sur la commune. Il précise que cet arrêté prévoit notamment une amende de 35 € en cas de stationnement sur un trottoir, en lieu et place du montant de 135 €.

Chaque année, il intervient auprès des élèves de sixième du collège Montaigne dans le cadre d'actions de sensibilisation à la sécurité routière, ainsi qu'auprès des classes de quatrième et de troisième pour des actions de prévention des conduites addictives. Il prévoit également de mettre en œuvre prochainement, en partenariat avec des écoles de communes voisines, des interventions consacrées à la sécurité des déplacements des piétons, des cyclistes et des utilisateurs de trottinettes. À ce titre, il est déjà intervenu à Preux-au-Bois, à Englefontaine ainsi qu'auprès des élèves du cycle 2 de l'école de Poix-du-Nord.

Grégory LAURENT ajoute qu'il est également responsable du cimetière, des jardins ouvriers, des correspondances avec les forains, des droits de place.

Après avoir exposé ses missions, il demande si les membres du conseil municipal ont des questions.

Le maire ajoute que le recrutement d'une personne en CDD a permis de renforcer la sécurité au niveau du passage piétons de la rue François Druesne aux heures d'entrées et de sorties des classes. Cette personne assure la sécurité au niveau du passage piétons rue Pasteur lorsque le policier municipal n'y est pas.

Grégory LAURENT indique que la présence d'un agent au passage piétons renforce la vigilance des parents d'une manière générale. Il souhaiterait que tous les enfants soient attachés dans les voitures et rappelle qu'un enfant ne peut être installé à l'avant d'un véhicule qu'à partir de 10 ans.

Le maire ajoute également que le policier municipal intervention au niveau de la commission sécurité pour donner un avis réglementaire. Il est précisé qu'il ne prend pas part aux votes.

Compte tenu qu'il n'y a pas de question, le maire remercie le policier municipal pour son intervention.

Grégory LAURENT remercie le conseil pour son attention.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 28 avril 2026

Le procès-verbal de la réunion du 28 avril 2026 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

2. Compte-rendu de l'exercice des pouvoirs délégués au maire

DATE	ENTREPRISE	NATURE	MONTANT HT	MONTANT TTC
19/05/2026	EPC SERVICES	Entretiens chaudière et convecteurs	1 470,00 €	1 764,00 €
27/05/2026	EPC SERVICES	Lavabo collectif école cycle 2	863,00 €	1 035,60 €
1/06/2026	CARS DU HAINAUT	Sorties scolaires	1 554,55 €	1 710,00 €
3/06/2026	ELECTRO COEUR	Défibrillateur stade	1 200,00 €	1 440,00 €
3/06/2026	LODICE	Remplacement alarme et contrôle d'accès de la mairie	3 355,00 €	4 026,00 €

3. DELIB_2026_025

Geoffrey PAUL remercie les membres de la commission des finances dont il est vice-président ainsi que les associations qui ont fourni les documents nécessaires à l'étude de leurs demandes.

Le maire propose de prendre une délibération par association.

Geoffrey PAUL précise que les dossiers pourront être réétudiés en cours d'année si nécessaire. Il indique également qu'un nouveau modèle de dossier de demande sera mis en place à compter de l'année prochaine afin de renforcer la transparence des informations communiquées par les associations. Il ajoute que la commune soutient prioritairement les associations qui contribuent activement à la vie municipale.

Objet : Subvention à l'association « A.P.E. du Collège Montaigne » pour l'année 2026

Geoffrey PAUL informe que l'APE du collège a formulé une demande non chiffrée et que la commission des finances propose de leur octroyer une subvention à hauteur de 300 €.

Carole GARCIA demande pourquoi l'association n'avait rien eu l'année précédente.

Geoffrey PAUL indique qu'elle n'avait pas fait de demande.

Carole GARCIA ajoute que le conseil n'a pas connaissance des actions prévues par les associations.

Geoffrey PAUL répond que cela est précisé dans leur courrier de demande.

Le maire propose, pour les prochaines années, de présenter les projets des associations.

Geoffrey PAUL ajoute que le conseil municipal connaît bien les associations de la commune ainsi que les projets qu'elles portent, ce qui permet d'apprécier leur implication dans la vie locale.

Johanna ALLAIRE précise que les associations ne sont pas tenues de détailler leurs projets dans leur courrier de demande de subvention.

Geoffrey PAUL ajoute que la présentation des projets envisagés peut toutefois apporter davantage de sens à la demande de subvention et en faciliter l'appréciation.

La proposition d'octroyer une subvention de 300 € à l'APE du Collège Montaigne est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

DELIB_2026_026

Objet : Subvention à l'association « Amicale des Sapeurs-Pompiers de Poix du Nord » pour l'année 2026

Geoffrey PAUL indique que la proposition de la commission des finances est d'attribuer une subvention de 1 600 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Poix du Nord, correspondant à leur demande.

Puisqu'il n'y a pas de question, la proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

DELIB_2026_027

Objet : Subvention à l'association « Anciens Combattants » pour l'année 2026

Pour les Anciens Combattant, la demande et la proposition s'élèvent à 1 400 €.

La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Objet : Subvention à l'« Association des Sociétés Podéennes » pour l'année 2026

Geoffrey PAUL précise que cette délibération fera l'objet d'une prochaine réunion du conseil municipal, après l'assemblée générale de l'association.

Objet : Subvention à l'association « Chorale » pour l'année 2026

Pour la chorale, la commission des finances propose d'accorder une subvention de 500 €, correspondant à leur demande.

La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0

DELIB_2026_029

Objet : Subvention à l'association « Amitiés loisirs » pour l'année 2026

Geoffrey PAUL indique que l'association sollicite une aide de 1 000 € mais que la commission des finances propose d'allouer 500 €.

Johanna ALLAIRE demande pourquoi la moitié.

Geoffrey PAUL précise que leur situation financière est plus que satisfaisante.

Christophe WILLERY estime qu'il conviendrait de demander aux associations de joindre un relevé de compte à leur dossier de demande de subvention au titre des pièces justificatives. Il considère que, dans la mesure où il s'agit d'associations à but non lucratif, leur niveau de trésorerie devrait pouvoir être apprécié dans le cadre de l'instruction des demandes.

Geoffrey PAUL répond que ce justificatif sera effectivement susceptible d'être demandé à compter de l'année prochaine.

Il ajoute qu'il a été nécessaire d'agir rapidement cette année à la suite du renouvellement du conseil municipal, plusieurs associations étant dans l'attente du versement de leur subvention.

Carole GARCIA s'interroge sur le fait que certaines associations puissent considérer les subventions comme un acquis. Elle estime que les besoins financiers des associations sont susceptibles d'évoluer et ne sont donc pas nécessairement identiques d'une année sur l'autre.

René LECUYER précise que les associations rencontrent parfois des difficultés pour estimer à l'avance les recettes susceptibles d'être générées par l'organisation d'une manifestation.

Le débat étant clos, la proposition d'attribuer une subvention de 500 € au « Club Amitié et Loisirs » est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

DELIB_2026_030

Objet : Subvention à l'association « Club de Badminton » pour l'année 2026

Geoffrey PAUL indique que l'association a demandé 300 € mais que, compte tenu de ses bons résultats financiers, la commission des finances propose de leur octroyer 200 €.

La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

DELIB_2026_031

Objet : Subvention à l'association « Sports Podéens Réunis » pour l'année 2026

Geoffrey PAUL informe que la commission des finances propose d'approuver un premier versement de 8 000 € et éventuellement, en fonction des justificatifs fournis en cours d'année, un deuxième versement de 2 000 €, après étude de la commission des finances.

Evan BAUDCHON demande ce qui justifie ce montant compte tenu du fait qu'il y a moins d'adhérents.

Lionel SOIGNEUX, président de l'association, laisse la parole à Mathis JEUNE, trésorier, qui explique que l'association doit payer ses cotisations fédérales au district, qu'elle a des frais d'arbitrage, de ballons et d'autres matériels. Il précise que l'association fait partie, avec le club de danse, de celles qui comptent le plus de licenciés, à savoir 101 licenciés cette année.

René LECUYER ajoute qu'il faut aussi prendre en compte les frais des entraîneurs.

Christophe WILLERY se demande pourquoi il y a de moins en moins de podéens licenciés aux SPR.

Mathis JEUNE répond que les jeunes testent désormais différents sports.

Evan BAUDCHON demande si les frais peuvent être communiqués.

Mathis JEUNE répond que les frais d'arbitrage, par exemple, s'élèvent à 80 € par match. Il précise que l'ensemble des informations est accessible sur le site du district.

Evan BAUCHON ajoute que certains clubs de football des communes voisines bénéficient de subventions moins élevées et parviennent néanmoins à maintenir leur activité.

Guillaume HAUTCOEUR demande quelles mesures pourraient être prises pour que le club soit moins dépendant de la subvention.

Mathis JEUNE répond qu'il y a déjà beaucoup de manifestations organisées.

Corinne BRUYER demande si l'association manque de bénévoles.

Mathis JEUNE répond que non car l'association arrive à organiser ses manifestations. Il souligne toutefois le manque de participation des élus municipaux à ces manifestations, notamment au tournoi de pétanque organisé le jeudi de l'ascension.

Guillaume HAUTCOEUR demande si l'association génère suffisamment de recettes de buvette.

Mathis JEUNE répond que le club a été pénalisé par le fait que le club house qui devait être créé soit finalement devenu une maison des associations. Il ajoute que des communes voisines, comme Bousies, attirent les joueurs grâce à leurs infrastructures.

Le débat étant clos, la proposition d'accorder une subvention à hauteur de 8 000 € à l'association « Sports Podéens réunis » et une subvention complémentaire de 2 000 €, qui pourrait être versée au cours de l'année 2026, sous réserve de la production de justificatifs permettant d'en autoriser le versement est mise au vote.

Lionel SOIGNEUX et Mathis JEUNE ne prennent pas part au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	16
Pour	15
Contre	0
Abstention	1

DELIB_2026_032

Objet : Subvention à l'association « Les Randonneurs Podéens » pour l'année 2026

Geoffrey PAUL indique que la commission des finances propose d'attribuer à subvention de 600 € aux randonneurs.

Christophe WILLERY demande ce qui justifie la proposition de 600 € compte tenu que l'association en demandait 1 000.

Geoffrey PAUL répond qu'il y avait une erreur de calcul dans la demande de l'association.

La proposition est mise au vote pour accorder 600 € à l'association des « Randonneurs Podéens ».

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

DELIB_2026_033

Objet : Subvention à l'association « Nuts 44 » pour l'année 2026

Geoffrey PAUL informe que la proposition de la commission des finances est d'attribuer 400 €, comme demandé par l'association.

La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

DELIB_2026_034

Objet : Subvention à l'association « Evi'Dance » pour l'année 2026

La commission des finances propose d'accorder 600 €, comme demandé par l'association.

Roxane GHYS précise que l'association a organisé plusieurs lotos virtuels qui lui ont permis d'avoir une trésorerie correcte.

La proposition d'octroyer 600 € de subvention à l'association « Evi'Dance » est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

DELIB_2026_035

Objet : Subvention à l'association « Festiv' Poix » pour l'année 2026

Geoffrey PAUL informe que la commission des finances propose d'allouer 400 € dans un premier temps et 470 € éventuellement dans un second temps en fonction des justificatifs qui seront fournis.

Roxane GHYS demande pourquoi.

Geoffrey PAUL précise qu'il y avait une erreur de 470 € dans la demande et que la commission souhaite disposer des justificatifs correspondant à ce montant.

La proposition est mise au vote.

Johanna ALLAIRE ne prend pas part au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

Objet : Subvention à l'association « Harmonie municipale » pour l'année 2026

Geoffrey PAUL indique que cette demande fera l'objet d'une délibération lors d'une prochaine réunion du conseil municipal. L'harmonie a en effet présenté une demande avec un seul devis pour l'achat de matériel, la commission des finances souhaite obtenir au moins un devis comparatif.

DELIB_2026_036

Objet : Subvention à l'association « Jumelage Poix-Burgbrohl » pour l'année 2026

La commission des finances propose d'allouer 1 000 €.

Evan BAUDCHON demande quelles sont les actions menées par cette association en matière d'animation de la vie locale.

Geoffrey PAUL répond que les échanges se déroulent en alternance : une année, les Allemands sont accueillis à Poix-du-Nord ; l'année suivante, ce sont les Français qui sont accueillis en Allemagne.

Roxane GHYS précise que le voyage n'est pas ouvert au public, il est réservé aux membres de l'association.

Geoffrey PAUL ajoute que la demande de l'association s'élevait à 2 000 €, mais que la commission propose l'attribution d'une subvention de 1 000 €, les dépenses présentées étant jugées majorées et les manifestations ne prévoyant aucune recette.

La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

DELIB_2026_037

Objet : Subvention à l'association « Recycles en Avesnois » pour l'année 2026

La commission propose d'attribuer les 400 € sollicités par l'association.

La proposition est mise au vote.

Callysta DUPONT ne prend pas part au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

DELIB_2026_038

Objet : Subvention à l'association « Secours Catholique » pour l'année 2026

Geoffrey PAUL précise que le Secours Catholique constitue un relais important pour le CCAS. La commission propose de reconduire la subvention de 200 €, comme toutes les années précédentes bien qu'elle n'ait pas encore reçu la demande.

Evan BAUDCHON demande pourquoi la commune subventionne le Secours Catholique et pas les Restos du Cœur.

René LECUYER précise que les Restos bénéficient chaque semaine du prêt d'un véhicule avec chauffeur pour le retrait des marchandises.

Geoffrey PAUL ajoute que la commission des finances prendra en compte, pour les prochaines années, le temps consacré par les employés communaux au soutien de l'association.

Evan BAUDCHON demande pourquoi aider une association qui n'intervient pas dans la commune.

Roxane GHYS répond qu'elle octroie des aides financières.

René LECUYER ajoute qu'il peut s'agir, par exemple, de la prise en charge de factures pour des personnes en difficulté.

Geoffrey PAUL précise que le Secours catholique intervient bien plus qu'à hauteur de 200 € sur l'année.

Le débat étant clos, la proposition de verser une subvention de 200 € au Secours Catholique est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

DELIB_2026_039

Objet : Subvention à l'association « Société de Chasse » pour l'année 2026

La commission des finances propose d'allouer 1 000 € à la Société de chasse, correspondant à leur demande. La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

DELIB_2026_040

Objet : Subvention à l'association « Société de Pêche » pour l'année 2026

La commission des finances propose d'attribuer 900 € à la Société de pêche, correspondant à leur demande. La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

DELIB_2026_041

Objet : Subvention à l'association « Société de Pétanque » pour l'année 2026

La commission des finances propose d'accorder une subvention à hauteur de 500 € à la société de pétanque et éventuellement une subvention complémentaire de 500 €, qui pourrait être versée au cours de l'année 2026, sous réserve de la production de justificatifs permettant d'en autoriser le versement.

Geoffrey PAUL précise qu'il y avait une erreur dans la formulation de la demande.

La proposition est mise au vote.

Lionel SOIGNEUX ne prend pas part au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

DELIB_2026_042

Objet : Subvention à l'association « Hakko Denshin Ryu » pour l'année 2026

Là aussi la commission des finances propose d'accorder une subvention à hauteur de 800 € à l'association « Hakko Den Shin Ryu » et éventuellement une subvention complémentaire de 200 €, qui pourrait être versée au cours de l'année 2026, sous réserve de la production de justificatifs permettant d'en autoriser le versement.

La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

En ce qui concerne l'association « Tennis Club », Geoffrey PAUL informe qu'elle existe encore sur le plan administratif mais il n'y a plus d'activité. De ce fait, la commission des finances n'a pas souhaité accorder de subvention.

Alice NAVEAU RONCHIN demande dans quelles conditions la commission serait susceptible de revoir sa position.

Geoffrey PAUL suggère l'organisation d'un loto par exemple.

Alice NAVEAU RONCHIN précise que l'association ne compte plus d'adhérents mais qu'elle doit néanmoins régler le professeur avant de pouvoir être clôturée.

Christophe WILLERY demande si ce cas de figure a déjà eu lieu dans le passé.

Roxane GHYS répond que oui, la commune avait versé une subvention à l'association de zumba pour effacer ses dettes. Elle propose que l'association argumente une demande dans ce sens.

Alice NAVEAU RONCHIN ajoute que le professeur est en CDI depuis 21 ans.

Le maire indique que le dossier sera revu lors d'une prochaine réunion de la commission des finances.

Julie BETHENCOURT demande si, lorsque la commune a aidé l'association de zumba, ce soutien s'est fait par le biais du budget alloué aux subventions.

Roxane GHYS répond que oui.

DELIB_2026_043

Objet : Subvention à l'association « Tennis de table ASTT » pour l'année 2026

La commission des finances propose d'accorder une première subvention à hauteur de 1 500 € à l'association de tennis de table et éventuellement une subvention complémentaire de 500 €, qui pourrait être versée au cours de l'année 2026, sous réserve de la production de justificatifs permettant d'en autoriser le versement.

La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	17
Contre	0

DELIB_2026_044**Objet : Subvention à l'association « Voyage Loisirs » pour l'année 2026**

La commission des finances propose de suivre la demande de l'association et de lui verser 250 €.

René LECUYER précise qu'il s'agit du montant des frais d'assurance.

La proposition est mise au vote.

René LECUYER ne prend pas part au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

Cédric GREVIN précise que la subvention de l'amicale des sapeurs-pompiers a pour but de payer les cotisations d'assurances en cas de décès d'un sapeur-pompier.

4. DELIB_2026_045**Objet : Création d'un tarif de location de salles communales pour des activités commerciales**

Afin de régulariser la situation du primeur qui s'installe chaque samedi matin à Poix du Nord : soit sur le parvis de la salle des fêtes (où s'applique le droit de place à hauteur de 21€/mois) soit au sous-sol de la salle Joséphine Bataille en période hivernale, il est proposé de créer un nouveau tarif de location de salles.

Ce tarif est proposé par la commission des finances à hauteur de 42€/mois. Geoffrey PAUL précise que, dans ce cadre, l'utilisateur devra respecter le règlement intérieur des salles, à savoir la prise des clés au moment de l'utilisation, respect de la salle au niveau de la propreté et de la consommation d'énergies.

Compte tenu qu'il n'y a pas de question, la proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

5. DELIB_2026_046**Objet : Demande de subvention au Département au titre des amendes de police 2026**

Cédric GREVIN informe que la commission sécurité souhaitait prioriser l'école et le collège.

Il a obtenu un devis de référence à hauteur de 34 887 € pour la signalétique.

Le maire précise qu'il s'agit de l'entreprise qui a déjà installé la signalétique rue des Wareennes.

Le maire indique que, conformément à l'avis de la commission sécurité, il est proposé de solliciter une subvention au titre des AMP 2026 pour la réalisation des travaux suivants :

- sécurisation des abords du collège et de l'école primaire par la mise en place d'une limitation de vitesse et l'installation de plusieurs panneaux de signalisation afin de ralentir la circulation des véhicules
- aménagement d'un trottoir avec création d'une chicane devant la mairie, dans le double objectif de sécuriser les déplacements piétons et de réduire la vitesse des automobilistes
- mise aux normes PMR du passage piétons situé rue de l'Église, face au cabinet médical, afin de sécuriser les traversées vers la mairie, l'école, le cabinet médical, l'abribus et l'église.

Deux devis de référence ont été sollicités afin de permettre le dépôt du dossier de demande de subvention. Le montant total des travaux s'élève à 40 785,22 € HT, dont une assiette subventionnable de 24 795,22 € HT.

Les travaux éligibles à subvention se répartissent comme suit :

- 7 652,72 € au titre de la catégorie de travaux 2-D5 « réaménagement ponctuel de la voirie de type création d'îlots ou de chicanes », subventionnable à hauteur de 75 %, soit une aide estimée à 5 739,54 €

- 11 600,00 € au titre de la catégorie 2-D11 « signalisation renforcée à LED (jusqu'à 4 unités) », subventionnable à hauteur de 75 %, soit une aide estimée à 8 700,00 €
- 5 542,50 € au titre de la catégorie de travaux 2-G2 « réalisation de passages piétons et mise en accessibilité des trottoirs », subventionnable à hauteur de 50 %, soit une aide estimée à 2 771,25 €.

Le montant de la subvention sollicitée serait de 17 210,79 €, avec une possibilité de compléter avec d'autres aides, notamment auprès de la Région.

Karine DURIEUX précise qu'il faudra obtenir l'autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le maire propose de solliciter une demande de dérogation pour permettre de réaliser les travaux susceptibles d'être subventionnés à 75% sans attendre l'accord de financement du Département.

La proposition :

- d'adopter l'avant-projet de sécurisation des abords du collège et de l'école primaire, d'aménagement de trottoir par la création d'une chicane devant la mairie, de mise aux normes PMR du passage piétons situé rue de l'Eglise face au cabinet médical pour un montant prévisionnel de 40 785,22 € HT dont une assiette de 24 795,22 € de travaux subventionnables
- de solliciter une subvention auprès du Département au titre de la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police - programme 2026 pour un montant de 17 210,79 €
- d'arrêter le plan de financement de la manière suivante :
 AMP 2026 : 17 210,79 €
 Autofinancement : 23 574,43 € HT
- d'autoriser le maire a sollicité une dérogation au principe de non commencement des travaux avant accord de subvention
- d'autoriser le maire à signer tout document, y compris la convention, relatif à ce dossier

est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

6. DELIB_2026_047

Objet : Signature de la convention de servitudes pour les ouvrages aériens entre la commune et Enedis

Le maire indique qu'il s'agit de l'autoriser à signer la convention avec Enedis pour l'implantation de poteaux rue Dondaine ainsi que l'acte notarié s'y afférant.

La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

7. Jury criminel

Comme chaque année il convient de tirer au sort 6 noms pour le jury criminel.

Le principe est de tirer au sort un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral qui est de 2 noms, donc 6 noms.

Dans le cadre du RGPD, les noms tirés au sort ne figurent pas au présent procès-verbal.

8. Questions diverses

Le maire indique qu'il n'a reçu qu'une question de la part de Ludivine JOVENIAUX : « Plusieurs employés ont demandé pourquoi ils n'ont jamais effectué de visite médicale. »

Le maire indique avoir pris contact avec le centre de gestion et tous les employés seront convoqués à Caudry. Contrairement à ce qui lui avait été annoncé, le CDG ne manque pas de médecin. Les dernières visites remontent à une quinzaine d'années.

9. Informations diverses

*** Règlementation relative aux débits de boissons**

Roxane GHYS précise que les débits de boissons sont différenciés en 6 catégories de licences :

Licence III : autorise la vente sur place des boissons des groupes 1 et 3

Licence IV : autorise la vente sur place de toutes les boissons autorisées (groupes 1 à 5)

Petite licence restaurant : permet de servir les boissons des groupes 1 et 3 uniquement en accompagnement des repas

Licence restaurant : permet de servir toutes les boissons en accompagnement des repas

Petite licence à emporter : autorise la vente à emporter des boissons des groupes 1 et 3

Licence à emporter : autorise la vente à emporter de toutes les boissons autorisées

Les boissons sont réparties en 5 groupes :

Groupe 1 : boissons sans alcool

Groupe 2 : abrogé

Groupe 3 : boissons fermentées non distillées (vin, bière, cidre, etc.)

Groupe 4 : certains spiritueux et liqueurs

Groupe 5 : autres boissons alcooliques.

Dans le cadre associatif, les buvettes temporaires autorisées ne peuvent proposer que des boissons relevant des groupes 1 et 3 de la classification prévue par le Code de la santé publique, sous réserve des autorisations administratives reçues par le maire.

Corinne BRUYER demande si une association peut vendre de la bière lors d'une manifestation.

Le maire répond que pour une association qui organise une manifestation publique, le nombre de buvettes temporaires autorisées est limité à 5 autorisations par an et par association, délivrées par le maire de la commune. Ces buvettes peuvent vendre des boissons des groupes 1 et 3 (sans alcool, bière, vin, cidre, etc.).

En ce qui concerne les associations sportives, le maire peut délivrer jusqu'à 10 autorisations par an et par association.

Corinne BRUYER fait remarquer qu'il est donc interdit de consommer de l'alcool à la salle des sports après des entraînements sportifs.

Guillaume HAUTCOEUR répond que la réglementation citée concerne la vente de boissons.

Roxane GHYS ajoute que dans le règlement intérieur des salles communales, il est précisé que la consommation d'alcool est interdite à la salle des sports.

*** Proposition d'acquisition de la parcelle A3616 (terrain rue Dondaine – face à la rue des Juifs)**

Le maire informe le conseil municipal qu'un agent immobilier l'a sollicité afin de savoir si la commune pourrait être intéressée par l'acquisition de ce terrain.

Il rappelle que l'idée d'y créer un parking avait été refusée par le conseil municipal précédent.

Karine DURIEUX demande quel est le prix proposé.

Le maire répond que le prix est de 22 000 € frais inclus.

Carole GARCIA demande quel serait le projet.

Le maire précise qu'un projet d'aménagement d'un parking avait été envisagé il y a quelques années. Il indique qu'il souhaite uniquement recueillir l'avis du conseil municipal sur l'opportunité d'une éventuelle acquisition de ce terrain.

Mathis JEUNE propose d'organiser une réunion avec les riverains.

Le maire précise que les travaux d'aménagement d'un parking étaient estimés à environ 20 000 €.

Guillaume HAUTCOEUR considère que, si la commune venait à réaliser ce projet, elle devrait être en mesure de prévoir la création d'autres espaces de stationnement. Il propose de consulter les riverains afin de savoir s'ils seraient éventuellement prêts à louer leur place de stationnement.

Evan BAUDCHON pense que le terrain est trop cher, d'autant plus que des tranchées ont déjà été creusées. Il ajoute qu'il y a des places de stationnement disponibles plus haut dans la rue Dondaine jusqu'au parc Wallerand.

Ludivine JOVENIAUX se demande si la commune a la capacité financière d'acquérir ce terrain et de l'aménager.

Geoffrey PAUL précise que la superficie du terrain est de 245m².

Karine DURIEUX ajoute qu'il est donc proposé à un prix plus élevé que du terrain à bâtir.

Mathis JEUNE propose d'engager une négociation avec le propriétaire. Il indique que, lors de l'installation des poteaux électriques par Enedis, le camion n'a pas pu emprunter l'impasse. Il s'interroge sur les conséquences qu'aurait une telle situation si un véhicule de secours, notamment un camion de pompiers, ne parvenait pas à accéder à l'une des maisons situées dans l'impasse.

Le maire prendra contact avec le propriétaire afin de savoir si le terrain est toujours en vente et, si tel est le cas, il lancera une étude de faisabilité.

* Proposition d'acquisition des parcelles A3230-A3413-A3415 (ancienne boulangerie)

Le maire informe avoir reçu une offre des propriétaires : 170 000 € pour le site et 10 000 € pour le four.

Julie BETHENCOURT demande ce qu'en ferait la commune.

Le maire indique qu'il n'a pas de projet particulier, il a simplement reçu la proposition qu'il communique à son conseil municipal.

Karine DURIEUX précise que le terrain se situe en zone inondable.

Après échanges, le conseil municipal indique qu'il ne souhaite pas acquérir ces parcelles.

* Création d'un groupe de travail « SOS médecin »

Le maire indique qu'il souhaite créer un groupe de travail ouvert aux élus et à tous ceux qui souhaiteraient y participer.

Il informe avoir rencontré, avec Mathis JEUNE, les pharmaciens installés à Poix-du-Nord, en âge de faire valoir leurs droits à la retraite. Il précise que le dernier médecin, également en âge de la retraite, poursuit néanmoins son activité.

L'objectif de ce groupe de travail serait, entre autres, de définir les modalités d'accueil de nouveaux médecins, ainsi que les actions de communication à mettre en œuvre.

Geoffrey PAUL, Guillaume HAUTCOEUR, Mathis JEUNE, Roxane GHYS, Cédric GREVIN, Ludivine JOVENIAUX et Alice NAVEAU RONCHIN souhaitent faire partie de ce groupe de travail.

Le maire le proposera également à David LEDUC.

* Commémoration du 18 Juin

Mathis JEUNE indique qu'elle aura lieu Place du Général De Gaulle avec la stèle rénoverée et mise en sécurité. Le rendez-vous est fixé salle Joséphine Bataille avec un défilé dans quelques rues et le pot de l'amitié dans cette même salle.

Les associations y ont été invitées, tout comme le CCAS et les enfants de l'école.

Evan BAUDCHON demande s'il est prévu d'installer un drapeau en permanence au niveau de la stèle.

Karine DURIEUX répond que ce n'est pas prévu pour le moment mais que ce point pourra être rediscuté.

Le maire indique qu'à l'approche des élections présidentielles, la sous-préfecture interroge les collectivités quant aux lieux de leurs bureaux de vote et de leurs panneaux d'affichage afin de savoir s'ils seront modifiés.

Il demande si le conseil souhaite garder les mêmes ou les modifier.

Evan BAUDCHON indique que l'organisation mise en place à la salle de musique et à la salle Saint-Martin pendant les travaux de la salle des fêtes était satisfaisante.

Karine DURIEUX souligne que cela avait tout de même causé des problèmes de stationnement.

Le maire ajoute que l'organisation actuellement en place entraîne des contraintes dans la gestion des réservations, notamment pour la salle des fêtes, et empêche de répondre favorablement à certaines demandes.

Après échanges, le conseil municipal est favorable au maintien de l'organisation actuelle.

Mathis JEUNE informe avoir été informé du décès d'un ancien maire de Keighley.

Le maire rappelle que la sirène de la salle des fêtes ne fonctionne plus.

Il précise que le système de contrôle avait été remplacé mais qu'il est, en l'état, inutilisable.

Le coût du remplacement est de l'ordre de 12 000 €.

René LECUYER demande si cela est obligatoire.

Ludivine JOVENIAUX demande à quoi elle sert.

Geoffrey PAUL répond qu'elle sert à prévenir la population en cas, par exemple, d'inondation.

Cédric GREVIN ajoute qu'elle est le meilleur outil pour signaler tout événement.

Christophe WILLERY demande si la sirène était fonctionnelle avant les travaux et propose de contacter les entreprises qui sont intervenues à ce niveau.

Le maire précise que plusieurs entreprises sont intervenues et qu'il serait difficile de savoir si l'une d'entre elles a provoqué une panne.

Il propose de présenter un dossier auprès de l'assurance de la commune.

Geoffrey PAUL précise que la sirène reste le meilleur moyen de communication, notamment si les communications téléphoniques venaient à être bloquées.

Le maire indique avoir reçu un mail du sénateur Guislain CAMBIER présentant un dispositif qui permet aux communes de bénéficier d'un soutien financier destiné à contribuer au nettoyage des espaces publics.

Karine DURIEUX précise qu'à travers ce dispositif, et sous réserve d'adhésion des communes, les industriels du tabac participent au financement d'une partie des coûts supportés par les collectivités pour la propreté de l'espace public.

Concrètement, les industriels du tabac financent, via Alcome, un soutien annuel aux collectivités pouvant atteindre 0,50 € par habitant pour les communes de moins de 5 000 habitants.

L'Alcome prévoit également la mise à disposition de cendriers (50 par tranche de 1 000 habitants), d'outils de communication et un accompagnement des collectivités dans leurs actions de prévention.

De plus, si la commune souscrit pour 6 ans, elle pourrait également avoir 10 éteignoirs et 1 cendrier de rue (par tranche de 1000 habitants).

En contrepartie la commune doit s'engager à faire un état des lieux (recensement des hotspots mégots et des cendriers de rue), mettre en place un plan de communication (éléments de communication fournis par Alcome) et réaliser un bilan annuel.

Evan BAUDCHON demande ce que cela coûterait à la commune.

Karine DUREIUX répond qu'il n'y a aucun frais pour la commune.

Guillaume HAUTCOEUR demande qui viderait les cendriers.

Karine DURIEUX indique qu'ils seraient vidés en même temps que les poubelles de rues.

Le maire proposera l'adhésion au dispositif Alcome à la prochaine séance du conseil municipal.

Le maire informe avoir reçu un courrier de la Sous-Préfecture après le contrôle de légalité effectué sur le règlement intérieur du conseil municipal.

Il s'avère que l'article 22 prévoit une répartition fondée sur 1/20^{ème} de l'espace total de publication réservé à la minorité du conseil municipal. Or, l'espace réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité doit présenter « un caractère suffisant et être équitablement réparti ».

Le maire proposera donc de modifier le règlement intérieur du conseil municipal lors de la prochaine séance.

Au niveau de la friche Bidermann, le maire informe avoir remis à l'Etablissement Public Foncier l'ensemble des clés. Il est dans l'attente du retour du permis de démolir. Seront ensuite lancées les études relatives à l'amiante, le plomb etc.

La déconstruction pourrait débuter mi-2027 pour une fin de travaux en 2029 voire 2030.

Corinne BRUYER informe avoir vu des jeunes sortir du site récemment.

Le maire vérifiera si l'accès au site est suffisamment sécurisé et correctement fermé.

* Compte-rendu de la réunion de la commission jeunesse

Ludivine JOVENIAUX fait part de la volonté de la commission jeunesse de poursuivre le conseil municipal des jeunes afin de permettre aux jeunes de s'exprimer et de proposer des actions porteuses pour la commune. Elle indique que la campagne sera lancée dès le 1^{er} septembre, avec une communication auprès de l'école, du collège, des associations et des familles.

L'élection officielle est prévue le 3 octobre, suivie d'une remise d'écharpe, à la salle de conseil municipal en mairie.

La commission propose le slogan « cap jeunesse ».

Dans le cadre des projets validés lors de la première réunion de la commission jeunesse, il sera mis en œuvre dès cette année, pour toute naissance depuis l'élection du nouveau conseil municipal, un cadeau de naissance d'une valeur de 24 € confectionné par « L'Ange Création », à savoir un bavoir brodé au nom du nourrisson, un lot de 10 lingettes et une panier.

Au niveau du projet d'aide aux devoirs, un sondage a été distribué aux familles et diffusé sur les réseaux afin de recenser les besoins.

Une visite du restaurant scolaire avec la prise d'un repas est prévue le mardi 23 juin par plusieurs élus afin d'évaluer la quantité et la qualité des repas.

La compagnie Parisse-Métisse a proposé à la commune un projet culturel destiné à la jeunesse (écoliers et collégiens), autour de rencontres artistiques consacrées aux musiques du monde sous forme de concerts interactifs et participatifs.

Après négociation, le devis est passé de 1 000 € à 750 €, grâce à la suppression des frais d'installation et de désinstallation du matériel. Cette réduction est justifiée par leur attachement à la commune et leur volonté de transmettre leur passion à la jeunesse.

La prestation est programmée les 10 et 11 septembre 2026.

S'agissant des récompenses destinées aux élèves entrant en classe de 6^e, 24 élèves se verront remettre, à l'occasion de la fête de l'école organisée le 26 juin, une calculatrice scientifique (22,95 €) ainsi qu'une carte cadeau d'une valeur de 15 €.

En ce qui concerne la dénomination de l'école primaire, la commission propose de retenir le nom « École primaire Koecler-Yung - Georgina, Thérèse, Anna, Georges et Pierre ».

Le maire indique qu'une délibération sera soumise au vote du conseil municipal.

La commission propose une inauguration de la plaque en octobre, date qui correspond à l'arrestation de ces enfants à l'école en 1943.

Pour finir, Ludivine JOVENIAUX rappelle que la fermeture d'une classe à la rentrée de septembre 2026 induit le regroupement des classes sur un seul site.

Karine DURIEUX demande si l'avis de la commission de sécurité a été obtenu concernant les aménagements envisagés.

Le maire précise qu'elle ne rendra pas d'avis mais donnera des conseils.

Karine DURIEUX insiste sur le fait que les salles peuvent être occupées de sorte qu'il n'y ait pas de travaux à engager et que la commission de sécurité rendrait un avis favorable.

Le maire en discutera avec les enseignants et proposera la solution de Karine DURIEUX.

Alice NAVEAU RONCHIN demande quelle sera la moyenne d'élèves par classe à la rentrée.

Karine DURIEUX répond qu'elle serait de 23.

* Compte-rendu de la réunion de la commission cadre de vie

Karine DURIEUX informe que la commission a travaillé sur la préparation du concours des maisons fleuries dont le règlement a été diffusé sur les réseaux. Elle rappelle que le concours est réservé uniquement pour les jardins et façades visibles de la rue.

Roxane GHYS ajoute que cela a un impact positif pour l'obtention du label villes et villages fleuris.

Carole GARCIA indique que pour le concours départemental, il n'est jugé que ce qui se voit de l'extérieur.

5 inscriptions ont été reçues, des flyers sont disponibles en mairie.

L'inscription est possible jusqu'au 21 juin 2026.

Si certains élus souhaitent faire partie du jury, ils peuvent contacter directement Karine DURIEUX.

Au niveau de la démarche vers le label ville et villages fleuris, la grille de notation du jury, permettant de déterminer des lignes d'actions pour cette année, a été reçue.

Mathis JEUNE a proposé un système de fleurissement vu à Keighley pour les événements ponctuels : des bacs à fleurs pouvant être déplacés (par transpalette). Ce type de bacs à fleurs peut être stocké aux services techniques et être sorti pour les grands événements. Cela permet un entretien optimal (gain de temps pour l'arrosage et l'entretien des plantes). Ces bacs pourraient être déplacés aux moments des manifestations pour remplacer les blocs bétons.

* Compte-rendu de la réunion de la commission sécurité

Cédric GREVIN informe que les riverains de la rue des écoles étaient conviés à la dernière réunion de la commission sécurité. 4 ont participé à la réunion.

Après échanges, il a été décidé de maintenir la rue des Écoles en sens interdit, sauf pour les riverains.

Les propositions suivantes ont été validées :

- demander à La Poste le retrait de la boîte aux lettres située en haut de la rue afin de permettre la création de deux places de stationnement
- créer une bande piétonne de 90 cm de largeur sur la chaussée, côté gauche dans le sens de circulation, allant de la rue François-Druesnes vers la rue Pasteur. Cette bande piétonne s'arrêtera au niveau de la barrière de l'école afin de rejoindre le trottoir existant.
- le trottoir sera également matérialisé en zone piétonne afin de sécuriser les déplacements des usagers.

Au niveau de la rue des Arts, 3 riverains étaient présents et 3 autres étaient excusés. Ces derniers avaient transmis des propositions concernant l'aménagement des places de stationnement et le sens de circulation.

À l'unanimité, il a été décidé d'inverser le sens de circulation de la rue des Arts, de la place Talma vers la rue du Calvaire et de maintenir la rue en sens unique.

Lionel SOIGNEUX demande si les camions de ramassage des déchets pourront circuler facilement suite à ces aménagements.

Cédric GREVIN répond que oui.

Concernant le stationnement rue du Calvaire, les deux places de stationnement situées à gauche, dans le bas de la rue, seront conservées. Les autres places de stationnement seront implantées du côté droit de la chaussée.

Quant à la signalisation, un « cédez-le-passage » sera installé à l'intersection de la rue des Arts et de la rue du Calvaire et un « stop » sera implanté rue du Calvaire, à hauteur de la rue des Arts, pour les véhicules se dirigeant vers la rue François-Druesnes et le centre-ville.

Corinne BRUYER demande à qui appartient le transformateur situé à proximité du collège qu'elle considère comme une verrue.

De plus, elle indique que les fleurs des parterres communaux empiètent sur le trottoir dans la rue des Warennnes et demande à ce qu'elles soient remontées.

Elle ajoute qu'il y a encore beaucoup de déjections canines sur les trottoirs.

Mathis JEUNE demande ce qu'il en est du réseau cuivre.

Le maire indique qu'il doit être démantelé mais qu'il ne dispose pas de nouvelles informations à ce jour.

Christophe WILLERY demande si un point peut être fait quant à l'organisation des feux de la Saint Jean.

Corinne BRUYER indique qu'il y aura une intervention de l'orchestre des jeunes, une démonstration de danse par EviDance, une prestation par Cécile ALVIN et Samuel JETTE.

Il est également prévu une intervention des « Arts de la peur » et un spectacle par « les 6 doigts de la main ».

Le feu sera ensuite allumé et une playlist sera diffusée.

Un château gonflable sera également installé.

Le maire informe que la prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 9 juillet 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h15.

Le Maire,

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a horizontal stroke.

La secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Ma...' with a flourish.

